

PROCES -VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2022

Heure de la séance : 20 heures 30

Convocation du 28 juin 2022

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, Mme MARTIN Sandrine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence.

ABSENTS : Néant

Président : M. BOIZUMAULT Francis

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Laurence

ORDRE DU JOUR :

- 1) Révision annuelle des loyers des logements communaux
- 2) Demande de subvention au Département pour travaux sur voirie accidentogène
- 3) Organisation de la fête du 14 juillet
- 4) Questions diverses

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 9 juin 2022.

1) REVISION ANNUELLE DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX
(D2022 07 04 01)

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

DATE DE CONVOCATION :
28/06/2022

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, Mme MARTIN Sandrine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline

ABSENTE : Mme BERNARD Laurence

Madame CHENU Francine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de réviser tous les ans le loyer des logements communaux concernés par l'indice de référence des loyers du 2^d trimestre.

Au deuxième trimestre 2021 la valeur de l'IRL était de 131,12. A ce jour, la valeur de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2022 n'est pas connue.

Considérant également que les logements nécessitent des travaux d'amélioration d'énergie et que l'étude énergétique n'est pas encore réalisée, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les loyers cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les loyers, à partir du 1^{er} août 2022, à :

- 435,00 € pour le logement situé 2 Domaine du Moulin
- 652,00 € pour le logement situé 2 bis Domaine du Moulin
- 475,00 € pour le logement situé 4 Impasse des Mottes

2) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR TRAVAUX SUR VOIRIE ACCIDENTOGENE (D2022 07 04 02)

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, Mme MARTIN Sandrine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean- Marc, M. GUESDON Alain, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence

ABSENTS : NEANT

DATE DE CONVOCATION :

28/06/2022

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à l'effacement des réseaux, la commune engage des travaux de réfection de voirie et création de caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales. Ces travaux urgents sont nécessaires pour assainir significativement les bas-côtés des voies communales permettant ainsi de sécuriser la circulation routière. Les voies communales concernées sont les suivantes :

- VC 6 Chemin de Regnier
- VC 4 Chemin de la Sicauderie
- VC 17 Allée du Grand Moulin
- VC 7 LD « Bois Saleau »
- Impasse des Mottes (voie nouvelle desservant 2 constructions en prévision de classement dans la voirie communale).

Selon devis, le coût des travaux s'élève à 46 705,00 € HT, soit 56 046,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Département au taux de 45%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De solliciter une subvention auprès du Département pour les travaux urgents à effectuer sur les voies communales désignées ci-dessus.**
- **D'adopter le plan de financement joint en annexe.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.**

Annexe à la délibération du 4 juillet 2022 (D 2022 07 04 02)

PLAN DE FINANCEMENT

TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE

- Coût total HT des travaux	46 705,00 €
- Subvention du Département sollicitée au taux de 45 %.....	21 017,25 €
- Solde autofinancement	25 687,75 €

3) ORGANISATION DE LA FETE DU 14 JUILLET

Le conseil a décidé de distribuer les flyers dans les boites aux lettres. L'apéritif offert sera composé de :

- kir et apéritif sans alcool
- amuse-bouche

Les commandes seront effectuées au super U à St Savinien.

Sandrine MARTIN est chargée de réserver des jeux de plein air à la ludothèque de St Jean d'Angély. Le conseil se réunira de nouveau pour finaliser l'organisation le lundi 11/07 à 19h30

4) QUESTIONS DIVERSES

- **Soirée jeux** : La ludothèque propose des soirées animation jeux. Le conseil municipal se porte candidat pour une soirée le 25/02/2023 ou le 18/03/2023.

- **Transport scolaire** : Monsieur le maire et les 2 adjoints ont reçu Monsieur et Madame LAURENT qui souhaitent que le car du ramassage scolaire puisse prendre leurs enfants aux environs des Garreaux. M et Mme LAURENT ont demandé aux services de la région de modifier l'itinéraire en passant par la route de Juicq puis « Chez Allard » et ensuite RD St Hilaire – St Savinien pour reprendre son tracé initial à la hauteur de Grandjean.

Cette modification entraînerait la suppression de l'arrêt au centre bourg d'Annepont. Le service Transport de la région Aquitaine a refusé de modifier son itinéraire.

Monsieur le maire a proposé de sécuriser le chemin des Blanchardières par une signalétique afin de permettre aux enfants LAURENT de rejoindre à vélo l'arrêt de bus du centre bourg distant de 2400m. M et Mme LAURENT ont refusé cette proposition pour des raisons personnelles.

Fin de la séance à 23 heures.

Le Président,
Francis BOIZUMAULT

La secrétaire de séance,
Laurence BERNARD

MAIRIE D'ANNEPONT
2 Ter Domaine du Moulin
1735 ANNEPONT

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SEANCE DU 4 JUILLET 2022

- Délibération n°D2022070401 – Révision annuelle du loyer des logements communaux.
Approuvée
- Délibération n°D2022070402 – Travaux sur voirie communale accidentogène.
Demande de subvention au Département.
Approuvée

Fait à ANNEPONT, le 5 juillet 2022

Le Maire,

